



Ottignies-Louvain-la-Neuve

## La campagne « Proximity »

---

**La Ville d'Ottignies Louvain-la-Neuve, la Fondation Be Planet et le Réseau Transition se sont associés pour développer "Proximity", un partenariat innovant "Commune-Citoyens-Entreprises" pour renforcer les projets citoyens et associatifs en faveur de la transition écologique et solidaire.**

A travers Proximity, il s'agit de développer un véritable écosystème local d'échanges entre commune, citoyens, associations, entreprises et commerces. Cet écosystème renforcera le réseau et les connaissances de chacun et permettra de lever des moyens financiers, matériels et/ou humains en offrant à chacun la possibilité de s'engager selon ses moyens et ses envies en faveur du Climat et de la Transition Écologique.

Concrètement en 2020, Proximity à Ottignies-Louvain-la-Neuve c'est :

- Des **rencontres** entre citoyens, associations, entreprises, commerces et commune pour construire un écosystème favorisant les interactions, la connaissance de la réalité de chacun et la construction de partenariats.
- Un **appel à projets** vers tous les projets citoyens et associatifs en faveur de la transition écologique et solidaire.
- Un **appel vers les entreprises, commerçants et indépendants** à venir rejoindre cet écosystème innovant pour partager leur expérience et soutenir des actions concrètes proches de chez elles.
- Une grande **campagne de mobilisation** à l'automne pour lever des moyens financiers/matériel, du mécénat de compétences et du bénévolat pour les projets.

## Les partenaires

### La commune d'Ottignies Louvain-la-Neuve

La Ville d'Ottignies a défini dans sa déclaration de politique communale 3 axes clés: la qualité de vie de tous ses habitants, la transition écologique et la participation citoyenne. Trois axes qui sont liés entre eux de manière transversale. Elle a instauré dès 1977 la création de 9 commissions communales d'information et de participation. Depuis, la Ville a développé différents outils de participation, elle est allée à la rencontre des habitants, elle les a consulté dans plusieurs dossiers stratégiques.

Aujourd'hui la Ville souhaite encore mieux associer les citoyens à la gestion communale et les rendre acteurs de leur ville. Ottignies-Louvain-la-Neuve regorge de citoyens et associations impliqués qui développent des projets en faveur de la transition qu'elle soit écologique, solidaire ou sociale. Ces acteurs ont besoin d'être soutenus, encouragés, ils ont besoin de se faire connaître pour développer leurs réseaux, ils ont besoin de moyens, de personnes ressources. La Ville veut soutenir ces projets concrets portés par les citoyens.



## Be Planet

Be Planet est une Fondation reconnue d'utilité publique créée en 2015 à l'initiative des fédérations des associations environnementales et de personnalités de différents horizons. La mission de Be Planet est de soutenir les actions locales, innovantes et positives en faveur de l'environnement et de la solidarité entre les générations actuelles et les générations futures menées par des associations et des collectifs de citoyens en Belgique.

Une des spécificités de Be Planet est de considérer les entreprises et les communes comme une partie de la solution en les associant à la dynamique citoyenne parfaitement illustrée dans le documentaire « Demain ». Nous pensons en effet que la mise en place de partenariats « gagnants-gagnants » entre les porteurs de projets citoyens, les communes et les entreprises engagées, offre une formidable opportunité de partages d'expériences, de savoirs et d'échanges entre deux mondes entre lesquels nous voulons construire des ponts.

## Réseau Transition

Le Réseau Transition apporte un soutien par de l'accompagnement et de la formation à 160 initiatives citoyennes explorant des solutions pratiques pour reconstruire la résilience, créer une économie locale et créer du lien. Il s'inscrit dans un mouvement international fort de 15 ans d'expérience (Transition Network, 4000 initiatives dans 51 pays), où les citoyens se rassemblent pour réimaginer et construire un monde plus beau, plus équitable, durable, sain, soutenant et résilient.

## L'écosystème Proximity

Les acteurs du territoire sont invités à rejoindre l'écosystème « Proximity » :

- **Les citoyens:** chaque citoyen, s'il n'est pas déjà impliqué comme candidat, peut apporter sa pierre à l'édifice et soutenir à sa manière les projets par un don financier/matériel et/ou de temps.
- **Les entreprises, commerces et indépendants:** Les entreprises implantées ou actives localement, les entrepreneurs et les commerçants sont invités à s'investir dans Proximity pour partager leur expérience et soutenir concrètement des actions proches de chez elles, que ce soit financièrement, en partage d'expertise ou autre.
- **Les ambassadeurs:** Un ambassadeur est une personne ou une organisation ressource qui s'implique pour soutenir « Proximity » en menant des actions telles que communiquer lors des events et autres moments clés, relayer les projets et mettre en lien les membres de l'écosystème « Proximity » à travers leurs réseaux, inspirer les organisateurs de Proximity grâce à leur connaissance du territoire et des acteurs.

**IBA** est la première entreprise à rejoindre Proximity à Ottignies-Louvain-la-Neuve.

Les premiers organisations ambassadrices de Proximity sont: [Maison du Développement Durable](#) , [Association des Habitants de Louvain-la-Neuve](#), [Altérez-vous](#), [La BRIKTRiE](#), Buston en Transition, Rien ne se perd ou presque, [Ottignies – Louvain-la-Neuve en Transition](#), [Festival Maintenant!/ Terre Ouverte](#).



## Appel à projets

# « Soutien aux initiatives citoyennes à Ottignies-Louvain-la-Neuve »

---

### Présentation de l'appel à projets

Dans le cadre de Proximity, **la Ville d'Ottignies Louvain-la-Neuve, la Fondation Be Planet et le Réseau Transition** lancent un appel à projets citoyens et associatifs pour soutenir financièrement des projets issus d'initiatives citoyennes en faveur de la transition écologique et solidaire.

L'appel à projets est organisé par la Fondation Be Planet, chargée de répondre aux questions des participants, de la réception des dossiers de candidature, de la préparation et de l'organisation du jury et du suivi administratif et financier des lauréats.

### Objectif

Les projets doivent avoir comme objectif principal un impact positif sur la transition écologique et solidaire sur la commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve et répondre aux critères de sélection repris dans le règlement ci-dessous.

### Qui est concerné ?

Les projets soutenus seront portés par des asbl, des collectifs de citoyens organisés en association de fait, des fondations d'utilité publique ou des coopératives à responsabilité limitée à finalité sociale ou agréés CNC<sup>1</sup> ou agréées "entreprises sociales"<sup>2</sup>.

### Jury de sélection

Les lauréats seront sélectionnés par un jury indépendant composé d'experts nommés par Be Planet et le Réseau Transition, de citoyens de la commune et d'un représentant de l'administration communale de la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve. Les entreprises partenaires seront observatrices dans le jury.

Les critères de recevabilité et de sélection sont repris dans le règlement repris en annexe.

Tous les candidats seront informés de la sélection par mail au plus tard en juillet 2020.

---

<sup>1</sup> Agrément CNC des sociétés coopératives

<https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/creer-une-entreprise/demarches-pour-creer-une/formes-de-societes/societes-cooperatives/agrement-des-societes>

<sup>2</sup> Agrément Entreprise sociale

<https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/creer-une-entreprise/demarches-pour-creer-une/formes-de-societes/societes-cooperatives/agrement-comme-entreprise>



## Quels soutiens ?

### Soutien financier direct pour les lauréats

Un budget de 15.000€ dont 10.000€ de la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve permettra d'apporter une première aide directe aux lauréats sélectionnés par le jury.

Les lauréats pourront compter sur un soutien financier de maximum 4.000 € par projet.

### Soutiens pour tous les candidats

Tous les candidats (lauréats ou non) qui répondent aux critères de recevabilité (voir point 2 du règlement) pourront participer à la campagne de mobilisation « Proximity ».

Citoyens, entreprises et ambassadeurs sont invités à rejoindre l'écosystème Proximity durant l'année et une grande campagne de mobilisation en faveur des projets citoyens sera organisée à l'automne 2020.

Cette campagne de mobilisation permettra aux candidats de se présenter sur la plate-forme web de Proximity (<http://olln.proximitybelgium.be>) et de rechercher avec l'aide de Be Planet et du Réseau Transition : un soutien financier via du « financement participatif/crowdfunding », du matériel et la possibilité de nouer des partenariats afin de bénéficier de mécénat de compétences ou d'aide sous la forme de bénévolat.

L'objectif étant de permettre à chacun des acteurs de l'écosystème de s'engager selon ses moyens et ses envies en faveur des projets citoyens ayant un impact positif sur la transition écologique et solidaire à Ottignies-Louvain-la-Neuve.

## Comment ?

**Les candidats à l'appel à projets doivent remplir le dossier de candidature repris en annexe 1 et l'envoyer par email à [beplanet@beplanet.be](mailto:beplanet@beplanet.be) au plus tard le 20 avril 2020 à 12h.**

Tout dossier remis hors délais ainsi que tout dossier incomplet ne sera pas examiné par le jury.

Le dossier de candidature est rédigé en français.

Le règlement de l'appel à projets ci-dessous vous donnera toute l'information nécessaire pour répondre à cet appel à projets. Vous avez encore une question ?

Contactez-nous via [beplanet@beplanet.be](mailto:beplanet@beplanet.be) en mentionnant vos coordonnées complètes.



# Règlement de l'appel à projets

---

Le présent règlement vise à définir la procédure de candidature et de sélection des projets concernés par l'appel à projets « Soutien aux initiatives citoyennes à Ottignies-Louvain-la-Neuve »

Dans le texte ci-après, la Fondation Be Planet, le Réseau transition et la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve seront dénommés « Les Organismes » et les soumissionnaires à l'appel à projet, « le Participant ».

Les Organismes ont délégué à la Fondation Be Planet les tâches de réponse aux questions des participants, de réception des dossiers de candidature, de préparation et d'organisation du jury et du suivi administratif et financier des lauréats. Les conventions seront passées entre le participant et la Fondation Be Planet.

Ce règlement fait partie intégrante du dossier de candidature.

## 1. Qui peut participer ?

Les organisations ayant pour statut juridique l'un de ceux mentionnés ci-dessous peuvent répondre aux appels à projets :

- ASBL
- Collectifs de citoyens constitués en association de fait
- Coopératives à responsabilité limitée à finalité sociale ou coopératives agréées CNC<sup>3</sup> ou agréés "Entreprises sociales"<sup>4</sup>
- Fondation reconnue d'utilité publique

Remarque :

Les associations de fait doivent compléter et signer le document « Déclaration Association de Fait » en annexe faisant intégralement partie du règlement.

Les autorités locales ne peuvent pas présenter elles-mêmes de projets mais bien des institutions qui reçoivent tout ou une partie de leur financement des pouvoirs publics. Les sociétés commerciales et autres institutions créées et dirigées par les pouvoirs publics ne sont pas visées par cet appel.

Le participant doit avoir son siège social en Belgique et doit proposer un projet ayant un impact en faveur de la transition écologique et solidaire sur la commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve.

Le participant doit être représenté par une personne physique de plus de 18 ans, domiciliée en Belgique, ci-après nommée « le représentant légal ». Le représentant légal assure être suffisamment mandaté à tous égards pour agir au nom et pour compte du participant.

<sup>3</sup>

<https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/creer-une-entreprise/demarches-pour-creer-une/formes-de-societes/societes-cooperatives/agrement-des-societes>

<sup>4</sup><https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/creer-une-entreprise/demarches-pour-creer-une/formes-de-societes/societes-cooperatives/agrement-comme-entreprise>

## 2. Processus de sélection des projets

### Examen de la recevabilité des projets

Les organisateurs procéderont à une première analyse de la recevabilité des projets.

Les conditions de recevabilité sont les suivantes :

- Le statut juridique du Participant doit être conforme au règlement.
- Le projet doit se réaliser à Ottignies-Louvain-la-Neuve.
- Pour les collectifs de citoyens en association de fait, avoir minimum 2 personnes ayant leur domicile sur le territoire de la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve.
- Pour les ASBL et Coopératives, avoir son siège social en Belgique.
- La finalité des projets soumis doit être conforme à la thématique de l'appel à projets présentée ci-dessous.
- Le dossier doit comporter les accords légaux et les permis nécessaires à sa réalisation ;
- Le dossier de candidature doit être introduit durant la période mentionnée dans le règlement.
- Le dossier doit être complet. Tout dossier incomplet ou contenant des données erronées ne sera pas considéré comme valable. En cas de dossier non valable remis suffisamment à temps, les Organisateurs pourront avertir le participant concerné et lui donner un nouveau et ultime délai pour se mettre en conformité avec le présent règlement
- Aucune aide individuelle ne sera accordée.

En cas de non-respect d'un ou plusieurs critères de recevabilité passé ce délai, le dossier de candidature sera écarté.

### Sélection des projets par le jury indépendant

Chaque jury sera composé d'experts indépendants (experts sur la thématique de l'appel à projets, experts dans l'accompagnement de projets, dans la gestion de projets, etc.) nommés par Be Planet et le Réseau Transition et de citoyens de la Ville.

Les citoyens du jury seront tirés au sort parmi ceux qui déposeront leur candidature pour faire partie du jury. Les citoyens intéressés doivent remplir le formulaire sur la plate-forme web de Proximity Ottignies-Louvain-la-Neuve (<http://olln.proximitybelgium.be>) avant le 20 avril 2020.

Le jury sera composé de maximum 7 personnes :

- Le Président du jury, sélectionné conjointement par Be Planet et le Réseau Transition
- 2 experts indépendants sélectionnés par Be Planet et le Réseau Transition
- Un représentant de l'administration communale de la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
- 3 citoyens de la commune

Les entreprises partenaires pourront être observatrices dans le jury.



## Examen des projets par le jury

Durant l'examen du dossier, le Participant s'engage à être disponible pour d'éventuelles questions et demandes d'informations complémentaires.

Les Organismes se réservent le droit d'examiner sur place, par le biais d'une personne dûment mandatée par elle, et en concertation avec le Participant, les termes de la demande du Participant, son utilité et sa faisabilité. Un rapport de visite sera dressé et transmis au jury pour son information.

Les Organismes se réservent le droit de ne pas attribuer les montants au cas où les projets ne répondent pas aux critères de sélection.

## Proposition du jury et décisions finale

Le jury établit un classement des dossiers sur base des critères repris dans l'appel à projets et propose la nature (en soutien financier et/ou en accompagnement) et les montants des soutiens accordés.

Les projets sélectionnés seront avertis de la décision finale par email.

La décision finale est sans appel et sans recours possible.

## 3. Thématique de l'appel à projets et critères de sélection

Les projets doivent avoir comme objectif principal un impact positif sur la transition écologique et solidaire et répondre aux critères de sélection repris ci-dessous.

Les projets seront examinés selon les critères de sélection suivants :

1. Impacts environnementaux
2. Dimension socio-économique
3. Intégration d'un ou plusieurs objectifs de développement durable de l'ONU
4. Dimension participative et partenariats
5. Faisabilité et pérennité du projet
6. Originalité et répliquabilité du projet

### 1. Impacts environnementaux

Projets ayant un impact positif sur l'environnement dans la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve :

- Réduction des pollutions environnementales, de l'utilisation des ressources naturelles non-renouvelables, protection et amélioration des paysages, de la biodiversité, de la qualité des eaux, contribution du projet à la diminution des émissions de gaz à effet de serre, etc.



- Projets permettant de favoriser le lien entre les citoyens de la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve et la nature :
- Sensibilisation et éducation à l'environnement, projets d'ateliers de reconnexion des citoyens à la nature, etc.

## 2. Dimension socio-économique

Projets permettant de diminuer les inégalités sociales, d'apporter une valeur ajoutée pour les publics précarisés, de former des personnes éloignées du marché de l'emploi, d'augmenter le bien-être du public touché, et renforcer les liens dans le quartier ou la communauté.

## 3. Intégration d'un ou plusieurs objectifs de développement durable de l'ONU

En septembre 2015, les Objectifs de développement durable (SDG en anglais), qui avaient été arrêtés lors du sommet de Rio+20, ont été adoptés par l'Assemblée générale de l'ONU avec l'Agenda 2030 de Développement durable. Les 17 SDG doivent former un plan d'action afin de libérer l'humanité de la pauvreté et de remettre la planète sur la voie de la durabilité. Les SDG sont présentés sur le site belge : [www.sdgs.be](http://www.sdgs.be)

## 4. Dimension participative et partenariats

Projets présentant une forte dimension collective incluant par exemple des éléments de gouvernance participative. Projets inclusifs, permettant à chacun d'y participer selon ses moyens. Projets réalisés en partenariat avec des entreprises et/ou la commune ou présentant une forte capacité à nouer des partenariats.

Les regroupements de projets travaillant sur une même thématique et poursuivant des objectifs complémentaires seront favorisés. Des partenariats avec des entreprises ou d'autres acteurs seront également privilégiés.

Le projet pourra démontrer son ancrage local à travers les partenariats et la dimension participative du projet.

## 5. Faisabilité et pérennité du projet

Projet réaliste en fonction des moyens humains, matériels et financiers mobilisés et du planning prévu.

Diversité des sources de financement/revenus (actuel ou prévu), capacité de rechercher des fonds publics/privés et/ou dégager des revenus et/ou de réaliser le projet avec peu de moyens financiers, faisabilité du projet, business plan réaliste, solidité de la structure.

## 6. Originalité et répliquabilité du projet

Projet répliquable par ses aspects inspirants, exemplaires, originaux et innovants (dans sa thématique, par rapport au public touché, dans le service rendu, dans le type de partenariat, ...).





## 4. Participation à l'écosystème multi-acteurs de « Proximity »

### Obligation de tous les participants

#### Présentation sur la plate-forme Proximity

Dans le cadre de la campagne Proximity et afin de donner une visibilité à l'ensemble des projets actifs sur le territoire d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, les participants respectant les critères de recevabilité s'engagent à présenter leur projet sur la plate-forme web de Proximity Ottignies-Louvain-la-Neuve (<http://olln.proximitybelgium.be>).

Ils devront à cette fin introduire sur la plate-forme une présentation de leur projet, des photos et une personne de contact. Ainsi tous les projets participants à l'appel à projets auront une visibilité sur la plate-forme Proximity.

#### Participation à la campagne de mobilisation

Be Planet et le Réseau Transition organiseront une grande campagne de mobilisation en faveur des projets à l'automne 2020 pour permettre aux candidats recevables de rechercher un soutien financier, matériel, en mécénat de compétences et en bénévolat auprès d'entreprises, indépendants, commerces, associations et citoyens. Tous les candidats recevables peuvent participer à la campagne de mobilisation.

### Obligation spécifique des lauréats

Les lauréats de l'appel à projets s'engagent à participer activement à Proximity de façon générale et à la campagne de mobilisation en particulier :

- A collaborer activement avec Be Planet et le Réseau Transition pour la campagne de mobilisation en sollicitant son public et son réseau via les réseaux sociaux et par emails, en organisant des activités ou relances complémentaires, etc.
- Expliciter sur la plate-forme web de Proximity Ottignies-Louvain-la-Neuve (<http://olln.proximitybelgium.be>) leurs besoins le cas échéant en mécénat de compétences, en matériel et en bénévolat et échanger activement avec les personnes/organisations/entreprises intéressées à soutenir le lauréat afin de définir ensemble la meilleure façon pour les deux parties de coopérer.
- Participer activement aux moments de rencontres sur Ottignies-Louvain-la-Neuve avec tous les acteurs de Proximity, notamment la Ville, les citoyens, les associations et les entreprises. Ces rencontres favoriseront les interactions, la connaissance de la réalité de chacun et la construction de partenariats.

## 5. Liquidation des subsides

Une convention d'octroi de la subvention sera signée entre la fondation Be Planet et le participant dont le projet a été lauréat. Les lauréats s'engagent à entreprendre leur projet endéans les 6 mois qui suivent sa signature.

Le paiement du subside est effectué par virement(s) de la fondation Be Planet sur le compte ouvert en Belgique au nom du participant. Le paiement pourra être effectué par tranche.



Ni le jury, ni Be Planet ne peuvent garantir que le subside octroyé correspondra au montant total demandé. Ces derniers déclinent en outre toute responsabilité à cet égard.

#### Cessation d'activités ou modification du but statutaire ou du projet du participant

En cas de cessation d'activités du participant pendant la durée du projet soumis à la fondation Be Planet, les fonds subsidiés non-engagés seront restitués à Be Planet.

Si le projet pour lequel le participant a bénéficié d'un subside est abandonné en cours d'exécution ou que son objectif initialement prévu et validé est modifié, la fondation Be Planet pourra exiger le remboursement partiel ou total des subsides octroyés. Le participant s'engage à rembourser le montant demandé par Be Planet dans un délai d'un mois maximum suivant la demande.

### 6. Communication

Chaque participant sélectionné par le jury accepte que son nom, son logo ainsi que son adresse soient diffusés par les Organismes dans le cadre de leur communication (site internet, communiqués, newsletter, etc.).

Les Organismes se réservent le droit d'effectuer des communications relatives aux projets sélectionnés via tous leurs canaux de communication.

Le participant s'engage à mentionner le soutien des Organismes (Be Planet, Réseau Transition et de la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve) et leurs logos dans ses actions de relations publiques et sa communication autour du projet.

Les coordonnées transmises sont enregistrées dans les fichiers de Be Planet et du Réseau Transition pour le bon suivi administratif des dossiers et en vue de tenir les participants informés des activités de ces organisations (formations pour les porteurs de projets, invitation aux événements, etc.). Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée, le participant bénéficie d'un droit de consultation, de correction et de suppression de ces données.

### 7. Contrôle du déroulement du projet et de l'utilisation des subsides

Les Organismes pourront demander au participant des informations sur l'avancement du projet subsidié ainsi que sur l'utilisation des fonds perçus. Le participant s'engage à répondre à cette demande dans les plus brefs délais. Les Organismes pourront également venir vérifier sur place le déroulement du projet.

### 8. Clôture du projet

Le participant s'engage à envoyer un rapport financier et un rapport d'activités à la fondation Be Planet endéans les 10 mois qui suivent la signature de la convention d'octroi de la subvention.



## 9. Informations

En cas de modification de son statut ou de son assemblée générale, qui provoquerait un changement d'objet social ou qui transformerait le participant en service public, le participant s'engage à prévenir la fondation Be Planet. Cela peut mener à un arrêt immédiat d'allocation des subsides.

## 10. Responsabilité

Les Organismes rejettent toute responsabilité en cas de modification, de retard ou d'annulation de leurs appels à projets, pour quelque raison que ce soit et sans que cela ne puisse donner lieu à des dommages et intérêts.

## 11. Acceptation du règlement

L'introduction d'un dossier de candidature implique l'acceptation sans réserve du présent règlement par le participant et par chacun de ses organes d'administration et de gestion ainsi que par chacun de ses membres.

## 12. Litige

En cas de litige entre les parties relatif à la validité, à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, les parties conviennent de se rencontrer afin de chercher à régler le conflit à l'amiable avant de recourir à l'action judiciaire. Si la négociation échoue, les litiges éventuels qui résulteront du présent règlement seront soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Nivelles.

\*\*\*